



## licenciement économique en étant congé parental

Par **Iynam**, le **21/05/2012** à **21:40**

bonjour,  
je suis en CDI depuis septembre 2008, et actuellement en congé parental d'un an. Mon employeur m'a informé que mon poste n'existe plus, et donc je dois choisir entre une rupture de contrat ou licenciement économique. voila, je voulais savoir qu'elles sont mes droits pour un licenciement économique, mes indemnités? et si j'ai droit aux mois de préavis? On m'a parlé d'un contrat avec pole emploi de 1an, je voudrais en savoir plus??, merci d'avance de me répondre car je suis un peu perdu et surtout déçu de perdre mon emploi.  
cordialement.

Par **P.M.**, le **22/05/2012** à **14:36**

Bonjour,  
La rupture conventionnelle n'a pas pour vocation de détourner les règles du licenciement économique...  
Si vous êtes indemnisée par la CAF et n'interrompez pas cette situation, vous n'aurez vraisemblablement pas le droit d'opter pour [le CSP](#) mais personnellement, je laisserais l'employeur procéder au licenciement économique...